



MAÎTRE ALAIN BENOIT SERGE DAMEYO
 HUISSIER DE JUSTICE



Etude en face du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à Bangui.
 ☎ : 75.03.72.38 E. mail : alaindameyo@yahoo.fr

COMMANDEMENT AUX FINS DE DEGUERPIR

L'An Deux Mil Quatorze

Et le *26 Juin*

COPIE

En vertu de la **Minute** d'une ordonnance de référé, rendue par le Tribunal de Grande Instance de Bangui, en date du 10 Mars 2014, statuant contradictoirement en matière de référé et en premier ressort, ladite ordonnance a été déjà signifiée le 20 Mars 2014;

A la requête de **la Succession MAGALE André Dieudonné**, représentée par sieur MAGALE Cyrille, demeurant à Bangui, pour qui domicile est élu au cabinet de Maître NDJAPOU, Avocat au Barreau de Centrafrique;

J'ai, Maître **Alain Benoît Serge DAMEYO**, Huissier de Justice à Bangui, y demeurant soussigné ;

FAIT COMMANDEMENT A Monsieur Elie DOTE, demeurant à Bangui ;

Où étant *à son domicile no Centre ville*

Et parlant à *son gardien Jaeger YANBUE, qui a mis*

D'avoir, dans un délai de **HUIT (8) JOURS**, vider et quitter les lieux qu'il occupe en les laissant libre de toute occupation ;

l'acte sans signer

Lui déclarant que faute par lui de satisfaire au présent commandement, il y sera contraint par tous les moyens notamment en procédant à son expulsion des lieux avec l'assistance de la force Publique ;

A CE QU'IL N'EN IGNORE

Je lui ai, étant et parlant comme dessus, laissé copie du présent dont le coût est de :

Décret n° 06.200 du 20 Juin 2006

Droit fixe :

Original-----	1.500 F
Copie-----	750 F
Répertoire-----	500 F
Rédaction-----	1.000 F
Transmission de copies supplémentaires-----	500 F
Transport en ville-----	750 F



Alain Benoit Serge DAMEYO

Signature